

## La multifonctionnalité des forêts est-elle menacée ?

### Sommaire

- l'Édito du président
- Le message du syndicat
- Libres propos
- Bon à savoir
- Grand tétras Cévenol – La Forêt Bouge
- Brèves
- Le Préfet du Jura sur le terrain
- Le Syndicat communique

Le Syndicat défend la multifonctionnalité des forêts. Cette notion est reprise dans tous les documents d'analyse des forêts qu'ils soient nationaux ou régionaux. Alors, pourquoi s'inquiéter ? Parce que certains font des accrocs au contrat.

Ce sont d'abord les tenants d'une forêt industrielle qui amalgame les abatteuses, porteurs, coupes rases suivies de plantations mono-spécifiques. Ces coupes rases ne sont pas si fréquentes en Franche-Comté mais elles sont le fonds de commerce de groupuscules d'opposants qui essaient de nous faire croire que ces pratiques sont nouvelles et en augmentation. C'est faire fi de siècles d'exploitation de taillis à courte rotation !

A l'opposé, l'Etat et certaines associations environnementalistes revendiquent la mise sous cloche des forêts primaires au motif de l'adaptation au changement climatique, de l'amélioration de la biodiversité des lieux et... de la satisfaction d'alliés politiques...

Quels sont les risques de ces évolutions ? La séparation des genres, entre des forêts exclusivement vouées à la production ligneuse et d'autres vouées à la biodiversité. Dans les deux cas, seuls les spécialistes ont accès aux lieux. L'évolution plus ou moins ultime, ce sont les grillages qui empêchent physiquement le passage dans le 1<sup>er</sup> cas, l'arsenal réglementaire appliqué avec célérité par les organismes répressifs pour le second.

Le durcissement des Arrêtés Préfectoraux de Protection des Biotopes (APPB) et des aires référencées dans la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) en sont le prélude.

On me dit que les forêts de production ne sont pas accueillantes avec leurs alignements d'arbres : le sont-elles plus, ou moins, que des forêts en libre évolution avec des arbres à terre, penchés, brisés... ? Les exemples ne manquent pas. Il suffit de regarder les trop nombreuses propriétés privées à l'abandon depuis des générations.

Que deviennent les usages sociétaux dans tout cela ? Ils s'effacent devant les intégristes de la production et devant ceux du verdissement à tout prix. Entre les interdictions des uns et des autres, où vont se détendre les populations... ? Partout sauf là. En période de confinement il ne faudra donc habiter à proximité ni de l'une ni de l'autre.



**La commission  
Communication du  
syndicat a proposé  
de rédiger un  
« message » du  
syndicat des  
Forestiers Privés de  
Franche-Comté,  
synthèse des valeurs  
que nous défendons.  
Le Conseil  
d'Administration du  
mois d'Octobre a  
validé le texte ci-  
contre**

## Le MESSAGE DU SYNDICAT

La forêt fait partie du patrimoine commun de la nation. Elle n'a pas besoin de l'homme pour se développer.... Certes, mais l'homme a besoin de la forêt et du bois. Elle fait partie de son quotidien : construction, ameublement, emballages, .... C'est aussi un espace de loisirs, un lieu où peut se développer la biodiversité, où l'eau se trouve protégée, où se fixe et se stocke le carbone... Les paysages forestiers que nous connaissons aujourd'hui sont façonnés par l'homme depuis des siècles et ce, quelle que soit la taille de la parcelle.

Omniprésente dans nos paysages, la forêt est un rouage important de l'économie de nos zones rurales par les nombreux emplois et la valeur ajoutée qu'elle génère. C'est aussi un atout indéniable en matière de paysages auquel nous devons être particulièrement attentifs. Le Syndicat défend haut et fort la multifonctionnalité des forêts alors que les services écosystémiques non rémunérés représentent 850€/ha/an

Les forestiers privés tiennent une place prépondérante dans la forêt française : ils représentent 75% des massifs pour 13 millions d'ha répartis entre 3,5 millions de propriétaires qui produisent du bois, préservent ces milieux naturels, leur dynamique de fonctionnement et leur biodiversité, accueillent le public. A l'heure du changement climatique et des crises sanitaires, c'est un défi énorme et une responsabilité importante.

La reconstitution et la gestion durable des peuplements dévastés par les conséquences des changements climatiques sont un objectif ambitieux et les propriétaires forestiers adhèrent au plan de relance présenté par le Gouvernement.

Devant tous ces enjeux, il est nécessaire de pouvoir être représenté et défendu. Le syndicat œuvre dans ce sens en siégeant dans les nombreuses instances qui concernent la forêt (aménagement du territoire, chasse, interprofession...). C'est le cas au niveau local et régional mais aussi au plan national où la fédération Fransylva représente les propriétaires forestiers auprès des pouvoirs publics et dans toutes les instances relatives à la forêt. Le syndicat conseille également les propriétaires en matière de droit, de fiscalité, d'assurances... Il peut orienter les propriétaires vers des professionnels du conseil et de la gestion qui pourront apporter, par leur compétence, une plus-value à la fois technique, économique, environnementale ou sociale.

Le syndicat Forestiers Privés de Franche Comté

- Écoute et conseille ses adhérents,
- Les informe et les oriente vers les bons interlocuteurs
- Les représente et défend leurs intérêts auprès des administrations et des collectivités.
- Souscrit une assurance en responsabilité civile pour couvrir les risques d'accidents subis par toute personne se promenant ou travaillant dans leur forêt, ainsi qu'une protection juridique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il regroupe aujourd'hui 2070 propriétaires forestiers (de 0.12 ha à plus de 1 000 ha) pour une surface totale de 63 000 ha.

[Pour visionner la vidéo  
de présentation qui  
reprend ces éléments,  
cliquez ICI :  
\[https://youtu.be/jUq5X  
PixWvI\]\(https://youtu.be/jUq5XPixWvI\)](https://youtu.be/jUq5XPixWvI)



## LIBRES PROPOS : Réflexions sur la forêt et les inondations du sud-est. La débâcle.

**Pierre Grosmaire Administrateur Haute-Saône**

Depuis la nuit des temps, la forêt fournissait le combustible aux hommes pour s'éclairer, se chauffer, faire cuire les aliments, fabriquer des outils, des charpentes des meubles et bien d'autres usages. Le potassium des cendres était utilisé pour faire la lessive, le salpêtrier des communes réquisitionnait parfois les cendres pour la fabrication d'explosifs. De multiples usages étaient aussi consommateurs de bois ainsi les chênes fournissaient-ils le tanin pour traiter les cuirs, les grumes pour les charpentes et les bateaux. Les bois sous rails et les poteaux prenaient aussi leur part. Le charbon de bois était grand consommateur pour la sidérurgie, la poudre, les peintures et bien d'autres applications. Il ne faut pas oublier le pâturage d'herbes, de ronces, de feuilles, de fruits, de graines : faînes et glands...

Nombreuses étaient les personnes qui y travaillaient, les forêts étaient propres, tout était utilisé.

La forêt méditerranéenne était luxuriante. Des années -300 à + 200, elle fournit du bois d'œuvre pour permettre l'édification des monuments romains et grecs de la Jordanie à l'Espagne, de la France à la Turquie, le bois servait à construire des temples, des cirques, des forts. Tout était utilisé.

Puis le climat changea, les envahisseurs sarrazins venus de l'est par le Maghreb, chassés par le changement climatique conquièrent l'Espagne et la moitié de la France. Simultanément, la forêt dépérit mais jusqu'à la moitié du siècle dernier, elle fournissait encore beaucoup de bois.

Les combustibles fossiles (le charbon de terre, le gaz, l'électricité, le pétrole) remplacèrent bientôt cette source naturelle qui s'entassait sur les terres abandonnées. Parfois, un incendie réduisait le volume de cette matière combustible et laissait des imbrûlés. L'homme arrêta de récolter la forêt et les âmes sensibles vinrent au secours de la forêt qui mourait de vieillesse. Les arbres tombèrent. Un dictat obligea même une grosse usine à s'approvisionner à l'étranger pour remplacer du charbon par du bois dont on abandonne en France près de quarante millions de tonnes tous les ans, essentiellement en forêts privées.

Alors vinrent des pluies torrentielles, comme il y en a eu plusieurs depuis plus de 1 500 ans. Les résidus de bois morts, à moitié calcinés au sol, les chablis entraînés par l'eau se retrouvèrent entassés dans des goulots en barrages naturels qui, sous la pression de l'eau, se rompirent, se regroupèrent plus loin dans des goulots naturels ou fruits de la main de l'homme, parfois sur les anciens moulins et, plus grave, contre des ponts. Ces barrages explosèrent après avoir retenu d'énormes masses d'eau qui poussaient ces embâcles de proche en proche et finirent par charrier de tels volumes d'eau que les vagues énormes, telles des bulldozers géants, emportèrent sur leur passage des blocs de pierre, des voitures, des maisons, des routes en détruisant tout et laissant la désolation.



Imaginons un instant que les volumes d'eau soient passés en 3 fois moins de temps dans des vallées moins encombrées, alors les dégâts auraient été bien moindres. La condition cependant eut été que ces bois flottés fussent moins nombreux ! La forêt est nécessaire pour réguler les flux d'eau mais il ne faut pas qu'elle se transforme en accumulation de matériaux d'embâcles. A l'inverse quand rien ne retient l'eau, on assiste alors à des catastrophes naturelles. L'eau dévale les anciens lits et noie les imprudentes constructions bâties sans précaution sur son chemin. Le juste équilibre est à trouver.

Les propriétaires forestiers publics ou privés, les instances gouvernementales qui empêchent l'utilisation des bois pour Gardanne, les défenseurs systématiques des espaces forestiers au nom de la biodiversité, les chasseurs, vous, moi, et les autres sommes pour parties responsables.

Faisons attention à ce qui fait périlcliter notre forêt. Lors des trois mille dernières années, d'autres épisodes climatiques affectèrent notre environnement. La résilience de la nature permet l'adaptation de celle-ci. Cependant, si l'homme veut vivre dans ce milieu, il doit accepter lui aussi de gérer les conséquences de sa présence.

Ces phénomènes se reproduiront en Paca ou ailleurs si on ne prend pas des mesures appropriées d'utilisation de cette matière. Ces mesures devront être à la dimension du problème.

Et prosaïquement : tous ces bois flottés ne pourraient-ils pas être brûlés dans les grosses unités de la région pour remplacer les énergies fossiles ?



Voilà mieux que laisser tout partir comme à vaux l'eau.

## BON A SAVOIR

### Le TESA (Titre Emploi Simplifié Agricole)

Equivalent du Chèque Emploi Service mais géré par la MSA. Le TESA est particulièrement adapté pour recruter des travailleurs saisonniers ou des travailleurs pour une durée déterminée dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Il permet aussi de remplacer un salarié absent ou le chef d'exploitation. C'est tout à fait utilisable pour un petit travail sylvicole par exemple. C'est beaucoup mieux que du travail dissimulé...

<https://agriculture.gouv.fr/titre-emploi-simplifie-agricole>

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises>

### Notre Dame de Paris

Vous souhaitez donner un chêne afin de participer à la reconstruction. Vous pouvez vous adresser à Fransylva qui gère ce dossier pour les forestiers privés

[patricklionel.mouniaka@fransylva.fr](mailto:patricklionel.mouniaka@fransylva.fr)

On peut penser que toutes les propositions de dons ne seront pas acceptées...

### Coupes à blanc : quelles définitions en Franche-Comté ?

Les arrêtés préfectoraux précisent que pour les forêts ne bénéficiant pas d'un Document de Gestion Durable (PSG, CBPS, RTG) « les coupes de bois d'un seul tenant d'une superficie supérieure ou égale à 4ha prélevant plus de 50% du volume des arbres de la futaie sont soumises à autorisation préalable à l'exception des peupleraies ».

En plus, dans les massifs forestiers de plus de 25 ha il y a une obligation de reconstitution des peuplements dans le délai de 5 ans qui court à compter de la date du début de l'exploitation (L 124-6 du code forestier)

### Mirador chasse... suite

Après avoir rempli les obligations pour construire un mirador de 6 m2 pour chasser le grand gibier, notre adhérent vient de recevoir le montant des taxes d'urbanisme (!!!) qui s'élèvent à 205 € dont 137 € pour la commune et 68 € pour le département. Ça s'appelle comment ? Du racket.

## LES FORMATIONS

Tous les détails des formations sur <https://bourgognefranche-comte.cnpf.fr>

Plus d'informations auprès du CRPF Bourgogne-Franche-Comté :  
Sylvie BOVET, tél. 03 81 51 98 02 ou [sylvie.bovet@crpf.fr](mailto:sylvie.bovet@crpf.fr)

Le Tesa est tout à fait adapté à un propriétaire forestier qui souhaite faire de petits travaux dans sa forêt.

N'oubliez pas que l'emploi au « black » est, d'une part interdit, d'autre part très risqué financièrement et pénalement pour vous-même en cas de blessure de « l'employé ».

### Projet de reboisement

J'ai un projet de reboisement qui ne rentre pas dans les conditions du plan de relance. Puis-je m'adresser à FRANSYLVA-SERVICES ?

**Oui si vous êtes adhérent**



Il est où l'assainissement ?

## Un cousin du Grand Tétrás Jura... Le Grand Tétrás Cevenol

Léonel de LAUBESPIN Adhérent

« **Moralité : méfions-nous des gens qui font profession d'écologie sur terrain d'autrui avec l'argent d'autrui. Il vaut mieux que celui qui tient le clou tienne aussi le marteau. La réintroduction des cervidés par le Parc des Cévennes sur son territoire fut un échec encore plus spectaculaire pour la forêt ; mais c'est une autre histoire »**

Suite à la rencontre de propriétaires forestiers à Bois d'Amont relatée dans la Feuille d'info N°16, notre adhérent contribue avec un Grand Tétrás... cévenol.

« Le Grand Tétrás (ou Coq de Bruyère) est un oiseau délicat qui requiert un biotope très précis, et à défaut, disparaît.

Voici une histoire à son sujet survenue dans les Cévennes :

Dans les années 1960, le propriétaire d'une forêt de montagne de 500 ha, écologiste avant l'heure, a souhaité introduire le Grand Tétrás dans sa forêt constituée principalement de hêtres et pins à crochets, et accessoirement de sapins et sorbiers et beaucoup d'autres essences secondaires (un peu comme dans le cas que vous décrivez semble-t-il).

Comme tout bon citoyen travaillant avec son argent, et non celui du contribuable, il s'enquit auprès du Ministère de l'Agriculture de la faisabilité de son projet.

La réponse lui revint après étude du dossier par des spécialistes de l'animal : "vous courez à l'échec, ce biotope ne lui convient pas". Le projet en resta donc là.

Quelque temps plus tard, le Parc National des Cévennes (PNC) fut créé en 1974, et celui-ci imagina dans les années 1990, d'introduire le Grand Tétrás sur son territoire.


La différence venait de ce que celui-ci travaillait sur terrain d'autrui, et avec l'argent d'autrui (celui du contribuable), ce qui permet beaucoup de libertés : arrêtés de biotope, mesures coûteuses, ...

Parallèlement, le PNC travailla plus de 25 ans sans ingénieur forestier, alors que son territoire est à plus de 50% forestier. Le résultat fut à la hauteur de ces anomalies : un échec retentissant

Le Grand Tétrás ne s'acclimata jamais sur le territoire du PNC, malgré un coût pour le contribuable de l'ordre de 3.000.000 FF. »



### le coach numérique des propriétaires forestiers

Le site Internet  est une plateforme de services gratuits à destination des propriétaires forestiers privés pour les accompagner dans la gestion et la valorisation de leur patrimoine forestier. Localement, il est administré par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Bourgogne-Franche-Comté et par FIBOIS BFC, l'interprofession de la filière forêt-bois régionale.

Le credo de cet outil unique et innovant : mettre à la disposition des propriétaires forestiers une boîte à outils capable de répondre à des problèmes d'ordre pratique et favoriser les échanges avec les professionnels et les institutionnels du monde forestier.

Résolument opérationnel, le site regroupe des outils et des informations pratiques pour :

- gérer sa forêt en localisant ses parcelles sur une carte (photographie aérienne cadastre, fonds IGN), décrire ses peuplements, suivre ses interventions...
- visualiser les zonages environnementaux (zones Natura 2000, site classé...),
- connaître les démarches qu'il convient d'effectuer lors d'une coupe de bois...
- trouver un professionnel qualifié (annuaire).

Le site propose également une bourse foncière qui permet aux propriétaires de :

- consulter des offres de vente (actuellement 250 annonces en ligne, principalement sur le Doubs et la Haute-Saône)
- proposer à la vente des parcelles forestières.

Pour vous connecter, suivez le lien : [laforetbouge.fr/bourgognefranche-comte](http://laforetbouge.fr/bourgognefranche-comte)

Sandra Peroux CRPF BFC

## BREVES

### Du nouveau à l'association des Communes Forestières (COFOR)

Michel BOURGEOIS, à droite, Président du Jura remplace à la présidence région Jacky FAVRET. Félicitations au premier et bonne retraite au second que nous devrions rapidement compter parmi nos adhérents... s'il tient sa promesse, ce dont nous ne doutons pas.



### Sylvestre Coudert a été élu à la présidence d'Experts forestiers de France (EFF), le 10 octobre 2020.

Il prend la suite de Philippe Gourmain. Félicitations au 1<sup>er</sup> pour son élection et un grand merci au second pour son action à la tête d'EFF.

## CONSEIL

Le Syndicat promeut le recours aux experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels (GFP) et coopératives pour tous les actes de gestion forestière qui sont garantis par leurs compétences professionnelles. En amont de leurs interventions, vous pouvez vous adresser aux personnels forestiers du CRPF et le la Chambre d'Agriculture. Ces visites conseil sont gratuites. En cas de difficulté, adressez-vous au syndicat qui vous dirigera vers le bon interlocuteur.

## PROTECTION JURIDIQUE

**A compter de 1<sup>er</sup> Janvier 2021, un nouvel avantage pour nos adhérents sans le moindre surcoût de cotisation. Des dossiers de vols de bois, de dégâts d'exploitation...qui nous sont soumis seront gérés par cette protection juridique à effet au jour de l'adhésion.**



## CITATION

Carlo Petrini (journaliste et critique gastronomique) proclame cette évidence « Un gastronome qui n'est pas un écologiste est un imbécile, mais un écologiste qui n'est pas un gastronome est un triste sire. »



**En 2020 notre syndicat Fransylva a distribué pour 22 000 plants et 25000€ d'aide au renouvellement pour la Franche-Comté. Pensez-y au moment d'adhérer.**



**Ce serait dommage que la technique arrive alors que le dernier épicéa est mort. Dépêchez-vous ! Voir Ci-dessus !!!**

## Allemagne. Renouveau des peuplements par suite des crises sanitaires

Sous la pression des forestiers, de chasseurs écologistes et d'associations environnementalistes, la loi cadre nationale de la chasse de 1976 va être modernisée pour permettre aux propriétaires forestiers d'adapter leurs prélèvements en supprimant intégralement les plans de chasse pour les ongulés sauvages.

## FRANSYLVA SERVICES

L'aide au renouvellement forestier de Fransylva Services est soumise à un Cahier des Charges, pour savoir si vous êtes éligible, consultez le ici :

[https://www.fransylva.fr/data/030720\\_cahier\\_des\\_charges\\_financements\\_innovants\\_fransylva\\_services.pdf](https://www.fransylva.fr/data/030720_cahier_des_charges_financements_innovants_fransylva_services.pdf)

Des questions vis à vis du cahier des charges?

Contactez-nous par email : [financementsinnovants@fransylva.fr](mailto:financementsinnovants@fransylva.fr)

Fransylva Services est une filiale de FRANSYLVA, la Fédération des Forestiers Privés de France. Elle a vocation à proposer aux adhérents Fransylva des services pour les aider dans la gestion durable de leur forêt.

**Les financements FRANSYLVA SERVICES ne sont pas réservés aux seuls peuplements scolytés, chalarosés... N'hésitez pas à contacter l'équipe de FRANSYLVA pour tout projet de reboisement... sous réserve d'être adhérent au Syndicat des Forestiers Privés de Franche-Comté 😊..**

## INFO DSF SCOLYTES

« Le niveau de populations de typographes très élevée dans le milieu **préfigure une poursuite de la phase épidémique en 2021**. Néanmoins, une nouvelle fois, le climat des mois à venir sera déterminant quant à cette évolution. Une vigilance renforcée doit être maintenue au-delà de 900-1000 m d'altitude (second plateau et haut de chaîne jurassienne), zone qui est toujours en phase endémique. Les mesures de lutte préventive et curative contre les scolytes sont toujours à mettre en œuvre même en très forte phase épidémique. Télécharger la note complète : [DSF Info technique scolyte decembre2020](#) »

## NOUVELLES TECHNOLOGIE

« La technologie se glisse un peu partout à l'heure actuelle, parfois là où on l'attend le moins. Les scolytes posent énormément de problèmes à nos forêts, la méthode de détection visuelle est chronophage et pas toujours aisée. Pourquoi ne pas changer d'outil ? C'est la mission que s'est lancée Gembloux Agro-Bio Tech (ULiège) en équipant des drones de pompes à air capables d'emprisonner les odeurs émises par les scolytes eux-mêmes, mais aussi celles du bois qui se défend contre eux. Cette technique est toujours en phase d'expérimentation mais pourrait être très utile pour une détection précoce des infestations et agir ainsi plus rapidement pour limiter les dégâts. »

Source : Revue de presse de « Forêt Nature »



## Le préfet du Jura rencontre les représentants de la forêt privée

**Jacques Louis Administrateur**

Pour répondre au souhait du nouveau Préfet du Jura, M. David PHILOT, de « faire connaissance » avec le monde de la forêt privée jurassienne, une rencontre avec ses représentants était organisée ce mercredi 9 décembre à MIGNOVILLARD, sous l'égide de la Chambre d'agriculture.

Le représentant de l'Etat était accueilli sur le site de la scierie CHAUVIN par les deux dirigeants de l'entreprise, MM Fabrice et Stéphane CHAUVIN et par le Président de la chambre d'Agriculture, M. François LAVRUT  
Participaient à la rencontre :

Pour le CRPF, Raoul DEMAGNITOT (Président), François JANEX (Directeur), Patrick BOURGEOIS et Jacques LOUIS (Elus jurassiens). Thomas LEPLAIDEUR et Maureen CONSTANTIN pour l'équipe technique

Pour le Syndicat Christian BULLE, Président. La DDT était représentée par Fabrice PRUVOT et l'ONF par Etienne DELANNOY.

La rencontre s'est déroulée en présence du maire de MIGNOVILLARD, M. Florian SERRETTE.

La 1<sup>ère</sup> partie de la rencontre a conduit les participants en forêt. Un tour d'horizon des principaux sujets de préoccupation des propriétaires et des dossiers gérés par les organismes forestiers a permis d'aborder successivement :

- les problèmes sanitaires consécutifs au dérèglement climatique, notamment le bostryche de l'épicéa, la chalarose du frêne et le phénomène de dépérissement observé sur plusieurs essences
- les recherches et expérimentations de plantation de nouvelles essences dans le contexte climatique actuel, ainsi que dans la conduite des itinéraires sylvicoles adaptés ainsi que l'inquiétude sur l'équilibre sylvo- cynégétique.
- la mise en place du plan de relance au profit de la reconstitution des forêts
- les aménagements de desserte des massifs forestiers réalisés dans le cadre des ASA,
- l'incitation à la gestion collective

Après la visite sur le terrain, en forêt, MM CHAUVIN frères ont accompagné le groupe dans une visite de la scierie. Ils ont montré et expliqué les opérations et le travail des différents « ateliers » ou chaînes, entièrement automatisés qui, de la réception des grumes et des billons de résineux conduisent jusqu'aux produits finis et aux sous-produits.

Les participants ont été impressionnés par la taille et la modernité de la scierie (200 000 m<sup>3</sup> sciés annuellement soit 25 camions par jour de grumes).

A noter que la scierie s'approvisionne pour 60% de son volume dans les forêts privées et dans un rayon de 80 km.

Avant de clore la rencontre le groupe s'est réuni autour de la stratégie et des projets de l'entreprise CHAUVIN, ainsi que sur les perspectives ouvertes par le plan de relance pour la forêt et les attentes des forestiers privés. Ils ont permis au Préfet de relever les liens étroits unissant les maillons de l'amont et de l'aval de la filière bois et d'identifier les besoins et attentes susceptibles de progresser.



## Le Syndicat communique

**Assistez aux Lives Vidéo des Forestiers Privés de Franche-Comté :**

**Mardi 12 janvier de 10h30 à 11h30 -**

Renouvellement forestier : solutions de financement.

**Jeudi 21 janvier de 16h à 17h -**

Pourquoi un syndicat des forestiers privés de Franche-Comté ? Tout savoir sur Fransylva, son rôle et ses enjeux.

Toutes les Lives Vidéo sur [Lives Vidéo | ForestInnov \(forestinnovbyeuroforest.fr\)](https://www.forestinnovbyeuroforest.fr)

Et visionnez en replay le 1<sup>er</sup> live consacré aux assurances forestières : <https://www.forestinnovbyeuroforest.fr/exposant/forestiers-privés-franche-comte>



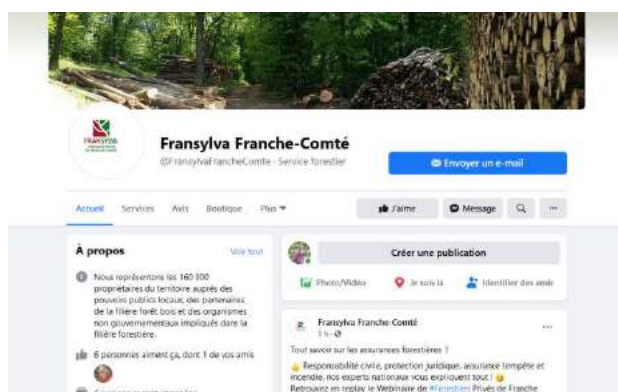
## Votre syndicat est présent sur les réseaux sociaux !

Depuis début décembre, notre syndicat dispose d'une page Facebook et d'une page LinkedIn, qui vont nous permettre de faire connaître nos actions, de partager notre passion de la forêt mais aussi d'informer.

Pour nous retrouver :

[Lien vers la page Facebook](#)

[Lien vers LinkedIn](#)



**Toutes vos remarques et contributions à ce bulletin le rendront utile à tous et vivant, alors n'hésitez pas !**

Sauf mention contraire, tous les articles de cette feuille d'information sont écrits par les membres du bureau